LES ORGANISATIONS SYNDICALES

CSTP/FO - CSIP - OTAHI - O OE TO OE RIMA - A TIA I MUA

Centre Hospitalier de la Polynésie Française

2 6 MARS 2021

Arrivé N°..... Secrétariat de Direction Papeete, le 26 mars 2021

A

Madame la Directrice Générale du CHPF

Fax: 40 48 62 78



Objet: Préavis de grève

Madame la Directrice Générale,

Les organisations syndicales CSTP-FO, CSIP, OTAHI, O OE TO OE RIMA, A TIA I MUA vous informent du dépôt d'un préavis de grève auprès du Centre Hospitalier de la Polynésie française **(CHPF) sis à Pirae - Taaone** et de ses structures annexes (Psychiatrie, Pédopsychiatrie, Nivee, Hospitel, ESF) sis à Papeete et Papenoo, <u>le vendredi 26 mars 2021</u>, conformément aux dispositions des articles Lp 2611-1 et suivants de la loi de Pays 2011-15 du 4 mai 2011 relative à la codification du droit du travail, pour les motifs suivants :

- 1. Respecter et appliquer le protocole de fin de conflit du 3 septembre 2019 : réunions mensuelles du comité de suivi, compléter l'arrêté 299 CM du 18 mars 2016, le reclassement des ANFA..., la prolongation d'activité professionnelle des ANFA..., travaux de modifications réglementaires du statut de la fonction publique, les conditions de travail, les congés, la création des postes...et les indemnités de salissure, ...
- 2. Respecter les instances du personnel du CHPF: cesser toutes formes de pressions envers les représentants du personnel, soumettre pour avis avant passage au conseil d'administration, suivi et finalisation des dossiers présentés en CTP et CHSCT...
- 3. Harcèlement managérial et harcèlement de la direction, permanents et persistants : tensions, conflits dans les services, critiques injustifiées et récurrentes ; méthodes de communication, de gestion des équipes et d'organisation de travail à revoir...
- 4. Protéger l'emploi local : favoriser l'accès à l'emploi aux compétences locales, reconnaître les compétences existantes, recruter de manière objective et en toute transparence, arrêter le « copinage »...
- 5. Mettre en place une réelle politique de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences : recenser et anticiper les emplois actuels et futurs, répertorier les agents ayant des responsabilités et les reconnaître, présenter le bilan social, études quinquennales des ressources humaines, coordination avec la DGRH...

Copie: Inspection du travail.

LES ORGANISATIONS SYNDICALES CSTP/FO - CSIP - OTAHI - O OE TO OE RIMA - A TIA I MUA

- 6. Respecter la déontologie du service public et le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) : respecter le secret professionnel, la discrétion professionnelle, le devoir de loyauté et la confiance envers les salariés, protection des données sensibles ...
- 7. Allouer des indemnités dont indemnités COVID pour le personnel : responsabilité, pénibilité, risques, salissures, insalubrité...

Nous nous tenons à votre disposition dans l'attente du jour, de l'heure et du lieu que vous aurez fixé pour la négociation.

A défaut d'accord ou de règlement durant la période de préavis, nous appellerons le personnel du Centre Hospitalier de la Polynésie française et de ses structures annexes cités ci-dessus à une cessation du travail pour une durée illimitée, que nous envisageons à compter du <u>jeudi 1^{er} avril 2021 à 00 heures</u>.

Dans l'attente d'une rencontre, nous vous prions de croire, Madame la Directrice Générale, en l'assurance de notre considération distinguée.

POUR SPEHDTICSTRAD

Y<u>Pour la CSIP</u>

Pour OTAH

M. Patrick GALENON

Mme Marelle Duvar

M. Patrick TAAROA

Mme Lucie TIFFENAT

Pour O OE TO OE RIMA

Pour A TIA I MUA

ARRIVÉE LE

DIRECTION DU TRAVAIL

M. Atonia TERIINOHORAI

M. Tu YAN

Copie: Inspection du travail.